

- ZONES D'AFFECTATION**
- Zones à bâtir**
- ZC ZONE DE CENTRE
 - ZRM0 I ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSITE I
 - ZRM0 II ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSITE II
 - ZRM0 III ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSITE III
 - ZRPD I ZONE RESIDENTIELLE FAIBLE DENSITE I
 - ZRPD II ZONE RESIDENTIELLE FAIBLE DENSITE II
 - ZM ZONE MIXTE
 - ZACT ZONE D'ACTIVITES
 - ZG ZONE D'INTERET GENERAL
 - ZGR ZONE D'INTERET GENERAL D'IMPORTANCE REGIONALE
 - ZP ZONE DE PROTECTION
- Zone agricole**
- ZA ZONE AGRICOLE
- Autre zone**
- AF AIRE FORESTIERE

- ELEMENTS SUPERPOSES**
- Secleurs superposés**
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
 - CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
 - CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
 - CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER ELEVE
 - SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
 - ESPACE RESERVE AUX EAUX
 - SECTEUR D'ARBORESCENT NAPPANTE
 - SECTEUR A POTENTIEL ENERGETIQUE
- Périmètres superposés**
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
 - PERIMETRE ARCHEOLOGIQUE
 - PERIMETRE DE PROTECTION ISOS "inventaire du site construit à protéger - Catégorie 2"
 - PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE

- Éléments protégés superposés**
- ARBRE - BOISEMENT HORS FORET
 - VERGER - BOISEMENT HORS FORET
 - HAIE / SURFACE BOISEE - BOISEMENT HORS FORET
 - COURS D'EAU
 - IMMUEBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3
 - VOIE HISTORIQUE I/VS D'IMPORTANCE NATIONALE - Catégorie 2

ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU
 Les dispositions de l'article 21 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

- Autres éléments superposés**
- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE
 - LIMITE DE CONSTRUCTION A LA FORET
 - SITES POLLUES - SITE DE STOCKAGE / AIRE D'EXPLOITATION
 - BATIMENT EXISTANT NON SOUS A L'URB
 - PERIMETRE EXTRACTION MATERIAUX
 - LIMITE DE CONSTRUCTION A L'ESPACE DU COURS D'EAU SECTEUR MARIE-FAVRE

- INFORMATIONS INDICATIVES**
- COURS D'EAU SOUS TUYAUX
 - ZONE DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES SVS/SS3
 - CONDUITE DE GAZ
 - LIGNE ELECTRIQUE
 - PERIMETRE COMMUNAL

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
 LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'AVRY.
 mail: commune@avry.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail: info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n° 45, du 11 novembre 2016
 Adopté par le Conseil communal de la commune d'Avry, le **29 mai 2017**

La Secrétaire *[Signature]* Le Syndic *[Signature]*

Approuvé par la Direction de l'aménagement du territoire et des constructions, le **13 OCT 2021**

Le Conseiller d'Etat, Directeur *[Signature]*

